

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Syndicats (France) > **Clic-P - Dans le commerce parisien, de nouvelles perspectives unitaires et (...)**

Clic-P - Dans le commerce parisien, de nouvelles perspectives unitaires et démocratiques pour le syndicalisme

jeudi 26 décembre 2019, par [DEPORCQ Bruno](#), [EPSZTAJN Didier](#) (Date de rédaction antérieure : 17 décembre 2019).

« En 2010 se crée le Comité de liaison intersyndical du commerce parisien, le Clic-P, une intersyndicale qui réunit six syndicats du commerce parisien, déterminés à faire face à l’offensive des grandes enseignes de la distribution qui se sont donné pour objectif de généraliser l’ouverture des magasins le dimanche et en horaires de nuit. »

Le Clic-P est une sorte de réponse au Comité Champs-Élysées, collectif créé par les grandes enseignes du commerce pour promouvoir la notoriété de l’avenue et son développement... au moyen notamment des ouvertures des magasins le dimanche et la nuit.

Cette intersyndicale entend s’inscrire dans la durée. Pour la première fois de notre histoire syndicale, elle réalise ainsi, à l’échelle d’un territoire et depuis déjà neuf ans, le souhait d’union syndicale plusieurs fois exprimé par les salariés français à l’occasion d’enquêtes d’opinion. »

Dans son introduction, Bruno Deporcq nous rappelle que « Derrière le discours dominant, qui prétend faire de l’ouverture des commerces le dimanche et la nuit un outil de croissance économique et de création d’emplois, des stratégies beaucoup moins assumées sont à l’œuvre, qui ont pour finalité la prise de parts de marchés ».

L’auteur expose les stratégies des enseignes de la grande distribution, la pratique récurrente du fait accompli, les lois qui régularisent les situations de fait créées par les enseignes, l’extension des exceptions au Code du travail, l’isolement des salarié·es à travers les horaires et les plannings.

Il analyse la naissance du Clic-P et sa plate-forme, l’intersyndicale permanente, la priorité donnée à la proximité, la mise en commun des ressources et des compétences, les trois piliers de l’action, « Les trois piliers de l’action sont ainsi privilégiés : l’action en justice, les manifestations, la communication », les consultations de la base, le débat public sur « les enjeux de l’ouverture des commerces le dimanche et la nuit », les expert·es professionnel·es...

L’auteur présente les différentes forces syndicales et leurs histoires, les difficultés rencontrées avec certains appareils syndicaux (pouvant aller jusqu’à l’exclusion), les répressions patronales.

Bruno Deporcq détaille les enjeux de l’ouverture des commerces le dimanche et la nuit, l’histoire du combat pour le repos hebdomadaire et la réduction du temps de travail, les remises en cause des droits acquis par les salarié·es au nom du « liberté d’entreprendre » et de la « libre concurrence », les effets domino des impositions illégales puis des lois sur mesure, « Ces lois successives contribuent progressivement à régulariser les pratiques d’ouvertures illégales ». Des exemples par enseigne sont fournis en encarts.

Je souligne le chapitre sur les conditions de travail des salarié-es du commerce, les profils d'emploi, l'organisation du temps de travail, l'amplitude du temps d'activité hebdomadaire, la répartition atypique du temps de travail quotidien, les horaires variables imposés, les changements de planning et d'horaires au pied levé, la dureté particulière des métiers (dont la charge physique, le contact avec la clientèle, les procès de déqualification, l'arbitraire et les violences dans les relations hiérarchiques), l'augmentation du turn-over, la place des femmes et les contraintes sexuées qui s'exercent sur elles, les horaires de nuit et la santé au travail (dont la baisse mortifère de la durée de sommeil), les conditions de vie (décalage constant et désynchronisation) induites par le travail du dimanche...

Bruno Deporcq analyse aussi, les conséquences du modèle d'organisation sociale basée sur les extensions des horaires, les effets réels des ouvertures le dimanche et la nuit, les légendes sur le tourisme, les injonctions contraignantes au nom d'une conception étriquée de la liberté...

Tribune destinée au *Monde* fin novembre 2018 :

Travail du dimanche et de nuit : des députés au service des intérêts particuliers

Il n'est pas sérieusement contestable que la fermeture des magasins le week-end entravait la venue de touristes étrangers ou les conduisait à abréger leur séjour : cette phrase, extraite du rapport réalisé dans le cadre de la Mission d'évaluation de la loi Macron est l'œuvre de Fadila Khattabi, députée LREM de la Côte-d'Or et Gilles Lurton, député LR de l'Ille-et-Vilaine. Elle suffit à planter le décor : des affirmations, pas de chiffres et pas de bilan. Et des préconisations : déréglementer encore plus les temps de repos communs.

Qu'importe que personne n'ait jamais vu ces wagons entiers de trains, bondés de touristes, qui quittent Paris le dimanche pour aller en shopping à Londres ou Milan ? Ou que les principaux promoteurs de l'ouverture des commerces le dimanche et la nuit affichent des bilans économiques et sociaux piteux ? Qu'importe que les Galeries Lafayette Haussmann, bien loin de leurs déclarations médiatiques, réalisent en 2017, année où elles ont ouvert le dimanche un chiffre d'affaires total inférieur à celui de 2015, année où elles fermaient le dimanche ? Que les chiffres réalisés avec les touristes étrangers subissent la même tendance ? Qu'importe que leur solde net d'embauche pour l'année 2017 se chiffre à... 74 ? Ou que la même tendance soit remarquée au BHV-Marais qui emploie moins de salariés et réalise moins de chiffre d'affaires en 2016 qu'en... 2012 ? Que le célèbre magasin du quartier de l'Hôtel de Ville annonce un résultat déficitaire de près de deux millions d'euros en 2016, du fait d'une augmentation du coût d'exploitation lié à l'ouverture dominicale ? Qu'importe que sur l'ensemble des ZTI où elle ouvre des magasins le dimanche, la Fnac ait créé moins de 70 emplois ?

Qu'importe que les grandes enseignes aient refusé de communiquer ces chiffres à l'APUR, chargée par la Ville de Paris de réaliser une étude sur l'impact de la loi Macron ? Qu'importe que les co-rapporteurs reprennent à leur compte des plaquettes de communication qui ne sont corroborées par aucune donnée vérifiable ?

Qu'importe que ceux qui veulent déréglementer les temps de repos des salariés du commerce au motif de la concurrence d'internet soient eux-mêmes opérateurs ou alliés des grands noms de la vente en ligne ?

Qu'importe la disparition du commerce indépendant de nos centres-villes ?

Qu'importe que nous ayons prévu que la création de zones particulières, dans lesquelles le travail du dimanche et la nuit est autorisé, allait entraîner une pression de tous les commerces en lisière, soumis à une concurrence déloyale ? Que nous ayons indiqué, dès le départ, que ces mesures limitées étaient, de fait, le prélude à une déréglementation généralisée ?

Qu'importe, à quelques jours de la marche pour la solidarité climatique, que l'on continue de favoriser une course effrénée à la surconsommation de biens et d'énergie, alors que l'on augmente les taxes sur le carburant pour protéger la planète ?

Qu'importent les nécessaires temps de repos communs, dans une société de plus en plus fragmentée et fracturée ?

Qu'importe le sort des femmes et des hommes employés dans le commerce, sous-payés et surexploités, à l'heure où certaines enseignes réclament déjà la fin des contreparties au travail le dimanche et la nuit ? Qu'importe que le patronat français, toujours prompt à stigmatiser le « coût du travail », ne soit pas prêt à majorer durablement le travail du dimanche et de la nuit ? Qu'importe qu'il veuille se saisir de leur banalisation pour retirer toute justification à ces majorations ?

Comment expliquer, alors que nous avons indiqué à ces députés les difficultés que nous avons, ainsi que les inspecteurs du travail, à faire respecter la législation, qu'ils préconisent que ces derniers préviennent gentiment les entreprises avant de prendre des sanctions ? Imagine-t-on la même mansuétude pour les contrevenants au Code de la route ?

Qu'importent la santé et la sécurité des travailleurs de nuit, protégés jusque-là par le Code du travail ? Que la loi réserve ce travail à des activités indispensables en raison de son impact sur l'augmentation de la fréquence de certaines maladies, notamment le cancer du sein ? Qu'importent les décisions de justice rappelant que le travail de nuit doit rester exceptionnel et que l'on ne peut y recourir qu'en raison d'impératifs sociaux ou économiques ? Ou que les juges condamnent régulièrement de grands groupes qui ne respectent pas les nouvelles lois qu'ils ont contribué à faire voter ?

Le dernier en date, Monoprix (groupe Casino), vient d'être condamné à l'initiative du Clic-P à ne plus employer de salariés après 21 heures à Paris. Immédiatement, les co-rapporteurs de la Mission d'évaluation nous ont convoqués pour parler de cette enseigne en particulier ! Dans le questionnaire qu'ils nous ont adressé avant de nous recevoir, ils nous ont benoîtement demandé « si le juge judiciaire (était) en mesure d'évaluer lors d'un référé l'intérêt social et économique de l'ouverture en soirée ? ».

La crise politique majeure qui est en cours est aussi le produit de la transformation de l'Assemblée nationale en bureau de satisfaction des revendications du Medef. Pour notre part, nous continuerons nos combats contre cette dérive. Pour les salariés du commerce... et pour l'intérêt général !

En conclusion, l'auteur revient sur les évolutions réelles du chiffre d'affaires et des effectifs, « un processus de nouvelles destructions d'emplois », la suppression méthodique des droits individuels et collectifs des travailleurs et des travailleuses, l'importance de « rétablir la vérité au sujet des slogans portés par les grandes enseignes »...

Le livre se termine par quelques portraits de syndicalistes.

Au delà du mensonge sur le développement du chiffre d'affaires et de l'emploi, l'extension des heures d'ouverture et du travail de nuit relève de la soumission de la force de travail, de la domination du temps des horloges et de la consommation. Non seulement, il convient de s'opposer à ces extensions, mais revendiquer haut et fort une baisse radicale du temps de travail (sans perte de salaire) pour toutes, un temps social et démocratique où le temps de travail contraint sera le plus limité possible...

Reste encore une fois la question, que je pose maintenant à toutes les auteurs et autrices, pourquoi ne pas utiliser une écriture plus inclusive ? - le point médian, l'accord de proximité, les travailleurs et les travailleuses, les salarié-es, les employé-es, les expert-es, les consommateurs et les consommatrices pour rendre visibles les unes et les autres, les iels et toutes.

Didier Epsztajn

• Publié le 17 décembre 2019 :

<https://entreleslignesentrelesmots.blog/2019/12/17/de-nouvelles-perspectives-unitaires-et-democratiques-pour-le-syndicalisme/>



Introduction au livre de Bruno Deporcq : Clic-P. L'intersyndicale qui fait trembler les enseignes

« C'est une vaste critique de toutes les pseudo-évidences sur lesquelles se fondent nos politiques publiques qu'il nous faut engager », Dominique Méda, *Le Monde*, 2019.

« Faire parler les plus faibles autant qu'ils écoutent et obliger les puissants à écouter autant qu'ils parlent est une méthode simple et efficace pour susciter le changement », Gloria Steinem, *Ma vie sur la route*, 2019.

En 2010 se crée le Comité de liaison intersyndical du commerce parisien, le Clic-P, une intersyndicale qui réunit six syndicats du commerce parisien, déterminés à faire face à l'offensive des grandes enseignes de la distribution qui se sont donné pour objectif de généraliser l'ouverture

des magasins le dimanche et en horaires de nuit.

Le Clic-P est une sorte de réponse au Comité Champs-Élysées, collectif créé par les grandes enseignes du commerce pour promouvoir la notoriété de l'avenue et son développement... au moyen notamment des ouvertures des magasins le dimanche et la nuit.

Cette intersyndicale entend s'inscrire dans la durée. Pour la première fois de notre histoire syndicale, elle réalise ainsi, à l'échelle d'un territoire et depuis déjà neuf ans, le souhait d'union syndicale plusieurs fois exprimé par les salariés français à l'occasion d'enquêtes d'opinion.

Le Clic-P se consacre à la défense des acquis sociaux relatifs au temps de travail – plus précisément, à la défense des temps de repos en commun, qui est une question fondamentale depuis les origines du mouvement syndical.

Son modèle d'organisation est informel, horizontal et non hiérarchisé ; sa stratégie d'action s'appuie simultanément sur la proximité avec les salariés du commerce, sur leur mobilisation et sur des actions en justice systématiques et médiatisées.

Ce fonctionnement transgressif à bien des égards lui attire l'animosité de nombreux interlocuteurs :

- des grandes enseignes, qui voient remise en question leur politique de lobbying ;
- des décideurs politiques, qui se sont empressés d'emboîter le pas aux mêmes grandes enseignes ;
- des médias, qui pour beaucoup d'entre eux s'emploient à la fois à diffuser les idées reçues quant aux bienfaits supposés de l'ouverture des commerces la nuit et le dimanche, sans se préoccuper de leurs conséquences sur la vie des salariés, et dans le même temps, à diaboliser les actions du Clic-P ;
- mais aussi de certains appareils syndicaux du niveau national, qui perçoivent les initiatives du Clic-P, prises en dehors de leur contrôle, comme des actes d'insubordination.

Derrière le discours dominant, qui prétend faire de l'ouverture des commerces le dimanche et la nuit un outil de croissance économique et de création d'emplois, des stratégies beaucoup moins assumées sont à l'œuvre, qui ont pour finalité la prise de parts de marchés.

Dans une période de creux de la vague du syndicalisme français, où les droits acquis de longue date par les salariés sont méthodiquement mis à mal, le Clic-P ouvre des perspectives de renouvellement de l'action syndicale.

Bruno Deporcq

- Publié le 2 décembre 2019 avec l'aimable autorisation des Editions Syllepse :
<https://entrelignesentrelismots.blog/2019/12/02/introduction-au-livre-de-bruno-deporcq-clic-p-lintersyndicale-qui-fait-trembler-les-enseignes/>

P.-S.

Bruno Deporcq : *Clic-P. L'intersyndicale qui fait trembler les enseignes*. Editions Syllepse, Paris 2019, 152 pages, 8 euros

https://www.syllepse.net/clic-p_r_25_i_799.html